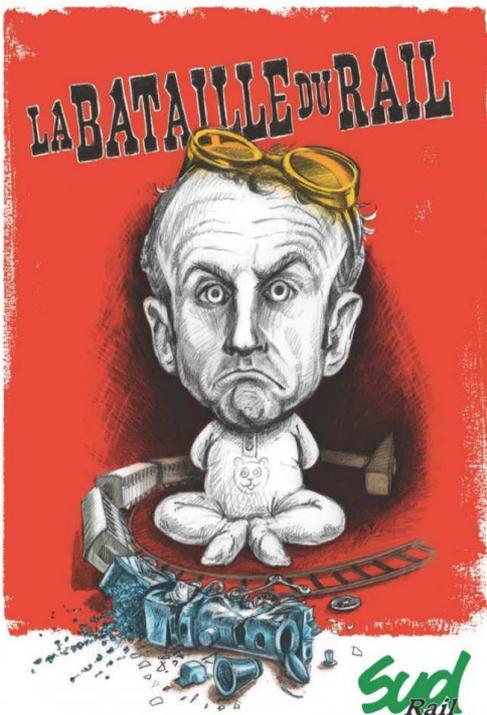


« **L adversaire d une vraie liberté est un désir excessif de sécurité** »



Ouverture à la concurrence :

La concurrence n'est plus une simple menace, mais une réalité. Elle a été officialisée par le Conseil régional, qui a clarifié ses actions avec la publication au Journal officiel de l'API (Avis de pré-information), suivie naturellement de l'Avis de concession/Appel public à la concurrence, publié le 31 juillet 2024. Pour le corps social des cheminots, cela s'est accompagné d'une douche froide, notamment avec la réception d'un courrier officiel.

Actuellement, la Région et la SNCF sont en pourparlers concernant le calcul des effectifs à transférer.

De notre côté, les organisations syndicales, nous travaillons ensemble et de manière unie afin que la Région intègre dans le cahier des charges une clause de non-régression sociale. L'objectif est que nos conditions de travail demeurent de haut niveau et ne soient pas sacrifiées sur l'autel du libéralisme ou à des fins de revanche par la SNCF via ses filiales.

Sommaire :

Ouverture à la concurrence :

Point étape

Temps partiel : 19/6

Felletin : Mort programmé

Mouchérons au local ASCT : la direction agit sous la contrainte

Végétation : Stop au chantage

Chaussure de travail : ADC et ASCT

Délation dans les trains : qui est le corbeau?

Temps Partiel : Règle 19h/6h : Amnésie ou manque de formation ?

En effet, la règle du 19h/6h sur les VT a été décidée depuis longtemps et doit s'appliquer.

Pourtant, depuis des semaines, malgré cette décision claire, certains agents reçoivent des réponses pour le moins étonnantes de la part du BCU :

- « Ça ne se fait pas à Limoges ! »
- « Le 19h/6h n'existe pas ! »
- « C'est comme ça, sinon on ne te valide pas ton VT ! »

Il est important de rappeler que la règle du 19h/6h est toujours en vigueur et défendue par SUD-Rail.

En cas de difficulté concernant vos temps partiels, n'hésitez pas à solliciter le syndicat SUD-Rail.

Felletin: « La belle inconnue »

Cela fait plus de six mois que nous cherchons des informations sur la fermeture probable, ou plutôt l'abaissement de la vitesse à VL 0.

Les rares informations disponibles évoquent des fermetures autour du service été ou post été 2025 (aout), en raison de l'état dégradé des infrastructures, notamment des tunnels centenaires et des rails qui nécessitent d'importants investissements.

Malgré une augmentation du trafic ces dernières années, la SNCF et la Région Nouvelle-Aquitaine n'ont pas pris les mesures nécessaires pour rénover la ligne.

Du côté de la production, cela soulève des inquiétudes quant à la perte de la charge de Felletin, ainsi que la perte temporaire de la charge de Poitiers, liée aux travaux de longue durée.

Local ASCT : Mouchérons, SUD-Rail contraint la direction à agir.

Alors que la direction fermait les yeux face aux nombreux rapports les alertant de l'invasion, SUD-Rail a réagi fermement et a exigé des actions immédiates !

Suite à l'interpellation de nos élus, la direction a été contrainte d'agir et s'est engagée à mettre en place les mesures suivantes :

- Nettoyage des couvercles de poubelles deux fois par jour
- Remplacement quotidien des poubelles
- Remplacement des bacs à gobelets par des bacs de tri généralistes

Si ces actions s'avèrent insuffisantes, une intervention insecticide sera envisagée. En cas de présence de mouchérons, n'hésitez pas à contacter le syndicat SUD-Rail.

LE PETIT SUDISTE

Délation : Le régime de la Direction de la DTL, un relent de « Nostalgie » !

Depuis quelques mois sous le commandement de Notre Directeur, la DTL subit un retour aux méthodes autoritaires, rappelant les sombres heures où la délation régnait en maître .

Nombre de rondes sujet insuffisante, contrôle non effectué, freinage et conduite jugée trop brusque, attitude non sécuritaire sur piste et itinéraire gilet non fermé et capote de sac non mise... Tout semble aujourd'hui prétexte à sanctionner et à fragiliser les agents. Cette multiplication des rapports, souvent anonymes et sans courage, contribue à instaurer un climat de suspicion et de peur parmi les personnels.

Nous ne pouvons tolérer l'anonymat comme prétexte à la diffamation et à la stigmatisation de nos collègues. Les demandes d'explication fleurissent pourtant de manière excessive, souvent sans justification sérieuse. La direction, complice ou passive, laisse perdurer un système où la délation prend le pas sur le dialogue social, sapant ainsi le climat de confiance nécessaire à un fonctionnement serein et efficient.

Le syndicat SUD-Rail interpelle la direction et exige l'arrêt immédiat de ces pratiques. Nous appelons à un retour à des méthodes de management respectueuses des droits et devoirs des agents, dans un esprit de dialogue constructif.

Les chaussures de travail : Voici le nouvel os à ronger

Une fois de plus, la direction déforme la réalité en invoquant le décret Secufer pour nous imposer le port de chaussures de travail. Après plusieurs lectures et vérifications, il apparaît clairement qu'aucune mention n'est faite concernant le port de chaussures spécifiques.

Malgré cela, la direction persiste, ignorant l'impact sur la qualité de vie au travail (QVT) : cors, durillons, callosités, ampoules... et même les restrictions médicales. Il semble impératif que nous soyons tous chaussés selon la norme EN 20347, quel qu'en soit le coût.

Pour les ASCT, la direction se réfère à la réglementation sur la tenue de travail obligatoire, qui impose des chaussures fournies par l'entreprise. Cependant, ces dernières sont souvent inadaptées à la morphologie des agents, de mauvaise qualité et difficiles à essayer correctement, compte tenu du nombre limité de paires disponibles.

Pour les ADC, la direction cherche également à imposer des chaussures de travail, bien que le référentiel traction E 11.02 précise le type de chaussures autorisé, sans rendre obligatoire celles fournies par l'entreprise.

Les deux corps de métier subissent une fois de plus des décisions économiques de piètre qualité, imposées par la direction. Si celle-ci souhaitait réellement améliorer la santé des agents, elle devrait commencer par réparer correctement les pistes et les itinéraires, plutôt que de simplement tracer des marques à la bombe orange.

Les comptages à bord des trains : « On compte pas. On compte, on compte pas Et qui compte quoi ? »

Le comptage, un geste métier historique des contrôleurs, est désormais devenu une mission ponctuelle et épisodique. Tout d'abord, il y a les vagues de comptages demandées par la DTL LP, où il faut compter sans relâche, quitte à risquer une sur-information... Ensuite, viennent les comptages organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine, menés par Kisio, souvent à la même période que ceux de la DTL, mais avec une communication sporadique, rendant leur gestion sur le terrain plus complexe.

Enfin, il y a ceux demandés par la Région Centre-Val de Loire sur la ligne Limoges—Châteauroux—Vierzon, dont l'information est uniquement disponible via l'application Easy. Il y a de quoi perdre les ASCT dans cette avalanche de comptages mal coordonnés. Mais, sachant que la direction est jugée sur ces résultats, il est facile de comprendre où se situe son intérêt et la motivation derrière cette pression exercée sur les chiffres.

Militer n'est pas un crime :

Le syndicat SUD-Rail dénonce fermement la chasse aux sorcières qui vise certains représentants du personnel.

La direction n'hésite pas à sanctionner des élus trop vindicatifs, usant de méthodes répressives pour museler toute contestation. SUD-Rail ne tolère pas ces dérives managériales qui visent à intimider les agents et les représentants syndicaux simplement pour avoir défendu la réglementation et le bien-être des cheminots.

Nous apportons tout notre soutien aux élus, représentants et agents victimes de cette pression injustifiée et exigeons la fin immédiate de cette course aux sanctions.



Facebook : SUD Rail Limoges

Internet : www.sudrail-limoges.fr

Adresse : Chemin de la basse 87000 Limoges

